

La consultation sur Notre-Dame-des-Landes aura-t-elle lieu ? Le Conseil d'Etat hésite

14 juin 2016

Le Conseil d'État a annoncé lundi 13 juin reporter sa décision concernant la consultation locale organisée au sujet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes dans le département de Loire-Atlantique. Le Conseil fait suite à une requête déposée le 3 juin par deux associations opposées au projet. L'*Acipa*, le *Cédpa* ont fait valoir comme argument le manque d'informations sur un projet réévalué à plusieurs reprises.

Le juge des référés du Conseil d'État renvoie à une formation collégiale l'examen de la demande de suspension de la consultation des électeurs sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

La demande de suspension de l'exécution du décret sera examinée prochainement par une formation collégiale du Conseil d'État qui rendra sa décision avant le 26 juin.

- **Sources** : *20 minutes* et *France Info*.

Lire aussi :

Le « dossier d'information » officiel sur Notre-Dame-des-Landes a été publié

- Emplacement : [Accueil](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/La-consultation-sur-Notre-Dame-des-Landes-aura-t-elle-lieu-Le-Conseil-d-Etat>